lavery
Avocats

Le gouvernement du Québec renouvelle son appui aux fonds de capital de risque

11 avril 2016

Le 17 mars dernier, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a déposé à l'Assemblée nationale le budget 2016-2017 du gouvernement du Québec. Ce budget contient plusieurs mesures visant à favoriser la création d'emploi et la croissance économique, en misant plus particulièrement sur l'innovation, le respect de l'environnement et le numérique.

Le plan économique du gouvernement du Québec prévoit notamment un soutien additionnel de 65 millions de dollars afin de financer trois fonds d'amorçage technologiques. En tenant compte de l'effet de levier produit par les investissements privés, une somme totale de 125 millions de dollars sera disponible pour financer des entreprises technologiques innovantes du Québec.

Dans un premier temps, le gouvernement a annoncé un partenariat avec la multinationale Merck et le Fonds de solidarité FTQ pour la mise en place du fonds AmorChem II. Ce fonds investira dans une quinzaine de nouveaux projets prometteurs du secteur des sciences de la vie issus des universités et des centres de recherche québécois.

Le montant total de la clôture initiale a été fixé à 50 millions de dollars. Le gouvernement du Québec contribuera à hauteur de 20 millions de dollars alors que Merck et le Fonds de solidarité FTQ investiront respectivement 15 millions de dollars. Le fonds sera ouvert à d'autres investisseurs dans le cadre de rondes subséquentes.

La première mouture du fonds AmorChem avait été lancée en 2011 dans le but d'augmenter la valeur commerciale de la recherche novatrice faite au Québec. Sa capitalisation de 41 millions de dollars est maintenant entièrement engagée dans une vingtaine de projets prometteurs.

Dans le cadre du budget 2016-2017, le gouvernement a également dévoilé la création du fonds **InnovExport** qui a comme objectif de soutenir plus de 50 projets d'entreprises québécoises innovantes visant les marchés d'exportation. Les entreprises visées seront au stade de l'amorçage ou du démarrage et feront déjà l'objet d'un accompagnement par un incubateur, un accélérateur ou une structure semblable.

Basé à Québec, le fonds est doté d'une capitalisation de 30 millions de dollars, dont la moitié provient du gouvernement du Québec. Celui-ci peut également compter sur l'appui financier d'investisseurs institutionnels (12,7 millions de dollars) et d'une quinzaine d'entrepreneurs (2,3 millions de dollars). Ces derniers participeront également à la sélection et à l'accompagnement des entreprises. Enfin, le budget 2016-2017 réserve une somme de 30 millions de dollars pour la création d'un nouveau fonds d'amorçage dans le secteur des technologies propres d'une taille visée de 45 millions de dollars. Les détails concernant la mise en place de cette initiative seront rendus publics ultérieurement.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé sa contribution de 16 millions de dollars à la deuxième clôture de **Teralys Capital Fonds d'innovation**. Cette somme s'ajoute à un investissement équivalent du gouvernement fédéral et à des capitaux additionnels de 64 millions de dollars provenant de commanditaires privés, pour un total de 96 millions de dollars.

Cette ronde fait suite à une première clôture réalisée à l'automne 2014 qui a atteint 279 millions de dollars. Le fonds a donc atteint sa taille visée de 375 millions de dollars, devenant ainsi le plus important fonds de fonds au Canada.

Teralys Capital Fonds d'innovation a pour mission de financer des fonds de capital de risque axés sur les entreprises innovantes québécoises des secteurs des sciences de la vie, des innovations vertes et industrielles, et des technologies de l'information et des communications. À ce jour, il s'est engagé à investir plus de 170 millions de dollars dans dix fonds de capital de risque et dans cinq entreprises à fort potentiel de croissance.

Lavery Capital se réjouit de ces initiatives par lesquelles le gouvernement du Québec réitère son appui à l'industrie du capital de risque en tant que vecteur du développement économique et de la création d'emploi. Les mesures annoncées permettront de soutenir au cours des prochaines années de nombreuses entreprises innovantes à tous les stades de développement et couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie du savoir, tout en favorisant l'émergence au Québec de gestionnaires de capital de risque qualifiés et concurrentiels au niveau international.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.